



tentative de vol en reunion

Par **klem**, le **22/10/2012** à **12:11**

bonjour

dans la nuit du 3/09/12 à 4h du matin mon fils mineur (né 30/09/94) à ete arreté pris en flagrant delit pour tentative de vol en réunion (2pers)sans effraction sur plusieurs vehicules, placé en garde à vue et auditionné jusqu a 11h du matin.la plolice va le convoquer à partir du 29/10 pour faire le point sur son dossier sachant que 2 personnes ont porté plainte (vol d'une sacoche avec papier du vehicule et un etui à lunette)puis le dossier va etre transmis au tribunal pour jugement.

pouvez vous me donner la marche à suivre pour aider mon fils (prendre un avocat) dans sa defense et me dire la peine encourrue

dans l attente de votre reponse

je vous remercie d avance

cordialement